

Déroulement de l'examen – Enseignement du yoga

L'examen se déroule sur une journée.

Livraison à remettre avant l'examen

Le candidat doit remettre, au plus tard un mois avant la date de l'examen, un dossier écrit présentant son projet d'enseignement du yoga.

Ce dossier doit notamment comporter :

- une présentation du projet professionnel du candidat ;
- la posture pédagogique qu'il souhaite adopter ;
- les approches pédagogiques qu'il prévoit de mettre en œuvre ;
- les différents publics auxquels il souhaite s'adresser ;
- les adaptations envisagées pour accueillir des personnes en situation de handicap ;
- un programme de séances progressif et structuré selon les niveaux, les objectifs et les profils des pratiquants ;
- une présentation du cadre professionnel envisagé, notamment en matière de communication, de sécurité et d'organisation des séances.

Épreuve pratique devant le jury

Lors de l'examen, le candidat devra animer devant le jury une séance de yoga guidée d'une durée de 20 minutes.

Cette mise en situation permettra notamment d'évaluer :

- la capacité à construire et à guider une séance cohérente ;
- la clarté des consignes ;
- la progression pédagogique ;
- l'adaptation de la séance au public ;
- la posture professionnelle du candidat ;
- la prise en compte des règles de sécurité.

Entretien technique et professionnel

À l'issue de la séance pratique, le jury interrogera le candidat sur les choix effectués lors de la préparation et de l'animation de la séance.

Les questions pourront notamment porter sur :

- la progression et la construction d'une séance de yoga ;
- l'adaptation des exercices selon les niveaux et les besoins des pratiquants ;
- les objectifs pédagogiques poursuivis ;
- les règles de sécurité ;

- la posture professionnelle attendue d'un enseignant de yoga ;
- la prise en compte des différents publics, notamment des personnes en situation de handicap.